

Convocation du 07 octobre 2016
Affichage du 07 octobre 2016
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 07 septembre 2016
- Tarif location salle polyvalente 2017
- Redevance assainissement au 01 janvier 2017 pour les abonnés SAUR
- Redevance assainissement au 01 janvier 2017 pour les non abonnés SAUR
- Décisions modificatives
- Arrêté d'éclairage public
- Indemnisation de gardiennage et des services à la commune
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le 13 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Dominique DENIS (arrivé à 21h10), Daniel GENDRY, Jean-François GUILOIS, Jean-René MENAGE, Jean-Savin LE GOUAIS, Elisabeth ROUSSELET.

Absente : Cécilia GERMAIN donne pouvoir à Elisabeth ROUSSELET
Céline DUVAL donne pouvoir à Dominique DENIS

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY, Jean-René MENAGE.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 7 septembre 2016 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2017 n°2016-10-01

Le Conseil municipal décide d'augmenter le tarif de location de la salle polyvalente de 2.5 % au 1er janvier 2017.
Le nouveau tarif est en annexe.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2017 POUR LES ABONNÉS n°2016-10-02

La redevance assainissement, prélevée par l'intermédiaire de la SAUR, répond à deux besoins, l'entretien des lagunes et l'amortissement du réseau d'assainissement.

Le coût du curage des lagunes étant élevé, il est important de provisionner en amont.

Les membres du conseil ayant fait le choix de revaloriser faiblement, mais régulièrement la taxe, décident après délibération :

- d'augmenter la redevance d'assainissement sur le m3 consommé qui passera de 0.89€ à 0.91€
- de maintenir l'abonnement forfait annuel à 41€

REDEVANCE ASSAINISSEMENT AU 01 JANVIER 2017 POUR LES NON ABONNÉS n°2016-10-03

Quelques foyers de la commune utilisent le réseau d'assainissement collectif sans être raccordés au réseau d'eau potable de la SAUR. Etant normal qu'ils participent également aux charges du réseau, la redevance annuelle est demandée directement par la commune.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en 2017:

- Redevance de 68 € par an pour une résidence principale,
- Redevance de 41 € par an pour une résidence secondaire.

DECISION MODIFICATIVE : Remboursement trop perçu de l'attribution de compensation n°2016-10-04

Dans le cadre du Pacte fiscal avec la CCPCG, il est prévu de rembourser en deux fois le trop perçu par Châtelain au titre du FPIC. La somme définitive n'est connue qu'au début du 2^{ème} semestre :

Droit total FPIC	+10368.00€
Réellement perçu	+16229.00€ (au lieu de 13328€ prévu au BP)
A restituer à la CCPCG	+ 5861.00€ (attribution de compensation provisionnée 3400€)

Il est nécessaire d'approvisionner le compte 73921 pour régler le solde et de modifier les comptes impactés.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'apporter la modification suivante au BP 2016 :

FD 73921	Attribution de compensation	+ 2461.00€
FR 7325	Fonds de péréquation (FPIC)	+ 2461.00€

DECISION MODIFICATIVE : Amélioration mécanique de la chaussée n°2016-10-05

La société ECO PATCHER a réalisé des travaux de voirie rue des Vignes et sur le chemin rural de la Motte-Hernier.

Ces travaux, d'amélioration mécanique de la chaussée par projection de gravillons enrobés d'émulsion de bitume, ajoutent un élément important au patrimoine rural de la commune.

Les membres de conseil décident d'inscrire cette dépense en investissement et de modifier les comptes impactés :

ID 2151	Réseaux de voirie	+ 3240.00€
ID 020	Dépenses imprévues	- 3240.00€

DECISION MODIFICATIVE : Versement de subvention aux organismes privés n°2016-10-06

Lors du dernier conseil, le montant de la subvention à l'OGEC a été voté à hauteur de 36 908.43€. La somme votée au Budget primitif n'est pas assez importante pour honorer la totalité de ce paiement.

Récapitulatif des sommes allouées aux associations :

- CHRYSALIDE	1 950.00	versé en janvier
- ADMR	829.00	versé en juillet
- FDGDON	118.10	versé en juillet
- SPA	150.90	versé en juillet
- OGEC	17 650.00	versé en juillet
- OGEC	<u>19 258.43</u>	en cours
Total	39 956.43 €	

Au moment du vote du budget, c'est la somme de 39 400€ qui a été votée. Il est nécessaire d'approvisionner le compte 6574 pour régler le solde des subventions et de modifier les comptes impactés.

Les membres du conseil décident d'apporter les modifications suivantes :

FD 6574	Subventions aux associations	+ 556.43 €
FD 022	Dépenses imprévues	- 556.43 €

DURÉE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE n°2016-10-07

Le syndicat d'électrification SDEGM auquel est confié la gestion de l'éclairage public sur la commune est intervenu à notre demande il y a quelques mois afin d'optimiser l'éclairage par un ajustement de la puissance et des horaires de fonctionnement, adaptés aux réels besoins sur le terrain.

Suite à ces changements, il est nécessaire de modifier l'arrêté actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, d'interrompre celui-ci aux lieux, dates et heures suivantes :

- sur l'ensemble du territoire communal : de 22 H 30 à 6 H 30, excepté en sortie du lotissement de la Chênaie et à l'intersection de la rue Principale avec la route de Gennes-sur-Glaize ou il est maintenu toute la nuit les vendredis soirs et samedis soirs.
- sur l'ensemble du territoire communal du 1er mai au 31 août

INDEMNISATION DE GARDIENNAGE ET DE SERVICES COMMUNAUX n°2016-10-08

Chaque année, les élus statuent sur les indemnités versées en contrepartie de services rendus à la commune.

Les membres du Conseil Municipal décident :

- D'allouer aux préposés chargés respectivement,
 - Gardiennage de l'église, 80 € brut à Mme Marguerite BRICAUD
 - Destruction des nuisibles, 160 € net à M. Paul BESSON
- De supprimer l'indemnité versée à M. Joël BEAUMENIL au titre de la prise en charge des animaux errants (85 € brut), estimant que l'agent en arrêt depuis août 2015 ne peut être sollicité pour ce service.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **Commission Bibliothèque**

- Afin de faciliter le développement de la lecture publique sur le Pays de Château-Gontier, la Communauté de Communes a décidé d'aider les communes rurales à doter leur bibliothèque d'un fonds de livres nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement.

La commune de Châtelain ayant sollicité une aide au titre du volet 4 du FAD "Solidarité communautaire", opération lecture publique, une subvention d'un montant maximum de 784€30 lui a été accordée et devra être égale à 50 % du reste à charge de la commune, subventions déduites, sur présentation de factures.

- Lors de la réunion des bénévoles du 29 septembre, il a été décidé de renouveler, les abonnements aux revues suivantes "les belles histoires", "j'aime lire", "okapi" et "phosphore". Les autres abonnements "sciences et vie junior", "santé magazine", "maison et travaux" sont toujours en cours.

- dates des prochaines animations :

-lundi 5 décembre, à 10h30, heure du conte pour les tout-petits (0 à 3 ans)

-mercredi 14 décembre, à 15h30, heure du conte (raconte tapis et autres histoires)

- L'équipe des bénévoles mène une réflexion pour la mise en place de nouvelles animations.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Repas des sages n°2016-10-09**

Il aura lieu le 30 octobre à la salle des fêtes

Une proposition de menus a été demandée au traiteur Gautier, le tarif sera de 13€50.

Après délibération, le conseil municipal décide de demander une participation financière de 7.50 € à chaque convive. La recette sera versée au budget 2016.

➤ **Compétence assainissement**

Le transfert de compétence vers la CCPCG qui doit être effectif au 1^{er} janvier 2018 sera assisté par le cabinet IRH.

➤ **Primaire de la droite et du centre des 20 et 27 novembre 2016**

Les Castellinois souhaitant participer à ce vote devront se rendre à AZE, salle Ariane, salle polyvalente - rue de la Croix de Pierre

➤ **Recensement**

Il aura lieu en janvier 2017. La commune est à la recherche d'une personne pouvant assurer cette mission. Les candidatures sont à adresser à la mairie.

➤ **Chemins communaux**

Il est évoqué au cours du conseil la présence de trous sur différents chemins.

Ces trous vont être rebouchés avec de l'enrobé à froid. Cependant l'entreprise Bézier habituellement sollicitée ayant fermé, la commune est à la recherche d'un nouveau fournisseur.

➤ **Locaux professionnels**

Des hausses parfois très conséquentes ont été constatées sur certaines taxes foncières.

Elles sont intervenues suite à la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels prévue à l'article 34 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010. Dans ce cadre, tous les propriétaires de locaux professionnels ont été invités à remplir une déclaration n°6660-Rev par local. Celle-ci permet de recenser la surface du local, sa catégorie et le montant du loyer lorsque le local est loué et a permis de définir de nouvelles bases, en corrélation avec la réalité.

Séance levée à 23h00

Prochaine séance le lundi 14 novembre 2016 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures Observations Préciser si « <i>pouvoir</i> » ou
	Laurence DESCHAMPS	
	Jean-René MENAGE	
	Daniel GENDRY	
	Cécilia GERMAIN	
	Jean-François GUILOIS	
	Jean-François AULNETTE	
	Élisabeth ROUSSELET	
	Dominique DENIS	
	Jean-Savin LE GOUAIS	
	Sylvie de CHITRAY	
	Céline DUVAL	

Annexe au compte rendu du 13/10/2016

Commune de CHATELAIN
2017 - TARIF DE LOCATION Salle polyvalente
 Délibération du 13 octobre 2016

GRANDE SALLE – 120 personnes Caution 400 €	Loueur résidant sur la Commune	Loueurs Hors commune
Vin d'honneur	49.00	64.00
Réservation du midi (jusqu'à 20h00)	86.00	115.00
Réservation du soir (jusqu'à 9h le lendemain)	174.00	234.00
La journée (jusqu'à 9h le lendemain)	239.00	318.00
2 jours (jusqu'à 9h le lendemain)	300.00	363.00
Associations communales : -repas, belote, loto, théâtre, classes, ... Maximum 2 fois par an – non remboursable	48.00	65.00
Saint Sylvestre	300.00	401.00

Forfait électricité (non demandé aux associations communales)	Du 01/05 au 30/09 été	Du 01/10 au 30/04 hiver
Vin d'honneur	-	30.00
Autres manifestations	39.00	71.00

Location de l'appareil de sonorisation : 36.00 € par manifestation.

Frais téléphone : 0.36 € par minute

La vaisselle est prêtée gracieusement.

Elle sera cependant facturée si elle est détériorée ou cassée lors de l'état des lieux de sortie.

cuillère à café	0.43 €	cuillère à soupe	0.86 €	fourchette	0.84 €
couteau	1.20 €	couteau à viande	13.73 €	plateau de service	20.60 €
assiette à dessert	2.38 €	assiette plate	3.10 €	assiette creuse	3.10 €
louche	3.94 €	casserole	20.60 €	corbeille à pain	11.27 €
verre ballon	1.36 €	verre gigogne	0.68 €	flûte	2.06 €
coupe cocktail	2.59 €	tasse à café	2.05 €	carafe	1.70 €
pichet à eau	2.59 €	torchons	5.38 €	essuie-mains	21.06 €